Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **33 (1941)**

Heft 3

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'étude de l'Office fédéral commente, pour terminer, *l'assurance-tuberculose.* A la fin de 1937, il existait 8 caisses d'assurance-tuberculose reconnues. Un total de 738,553 personnes étaient assurées directement ou indirectement, c'est-à-dire par les fédérations de réassurance contre la tuberculose:

	Assurés 1936	Assurés 1937
Hommes	264,263	275,391
Femmes	308,759	325,823
Enfants	124,596	137,339
Total	697,618	738,553

En 1937, le nombre des personnes astreintes à une cure a été de 3030 dans l'assurance pour les soins médicaux et pharmaceutiques et de 1175 dans l'assurance pour indemnité journalière seulement. Le nombre des jours de cure a été de 410,027 dans la première catégorie et de 245,742 jours dans la seconde. La durée moyenne de la cure a été inférieure à celle de 1936.

Prestations aux personnes en cure.

	Prestations des caisses de maladie et des caisses-tuberculoses 1936	Prestations des caisses de maladie et des caisses-tuberculoses 1937	Prestations de la Confédération 1936	Prestations de la Confédération 1937
	En francs		En francs	
Assurance des soins médicaux et pharmaceutiques	1,115,549	1,168,200	247,115	256,473
Assurance pour une indemnité journalière	597,509	568,583	121,880	114,074

Bibliographie.

La législation sociale de la Suisse.

L'ouvrage publié par le Département fédéral de l'économie publique contient le texte de tous les actes législatif et administratif, tant fédéraux que cantonaux, traitant de la réglementation du travail et des assurances sociales de l'année 1939. L'on y trouve également les règlements que le Département fédéral de l'économie publique a adoptés en 1939 en vertu de la loi fédérale du 26 juin 1930 sur la formation des apprentis et sur les exigences minimums de l'examen de fin d'apprentissage. Une table des matières et un index chronologique permettent de trouver instantanément ces textes de lois et d'ordonnances.

Tunisie 1939. Etienne Quaglia. Edition Heliographia, Lausanne. 1940.

Dans une jolie plaquette, éditée avec soin, l'auteur trace d'une plume alerte et colorée des notes de voyages que l'on ne peut lire sans en éprouver un réel et vif plaisir. Que de poésie et de fines observations dans ces quelque 75 pages! « J'ai tenté de faire partager à mes lecteurs, écrit l'auteur, l'intérêt que j'ai éprouvé dans ces régions encore mal connues chez nous, surtout le Sud tunisien. J'ai donné ici le reflet, le résumé impartial de mes observations de *touriste* et si j'ai parlé des Arabes indolents et des Juifs affairés, on ne saurait y voir d'intention à l'endroit de ces peuples qui me sont sympathiques comme tous les peuples à un égal degré. J'ai décrit ce que j'ai vu, tel que je l'ai vu, sans faire œuvre de partisan. »

C'est exact! Nul ne serait tenté de voir dans la belle plaquette de Quaglia, si joliment illustrée, autre chose qu'un vivant reportage d'une des plus riches colonies françaises.

Il faut lire « Tunisie 1939 ». Cela en vaut la peine.